

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne : 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payer sans restitution d'après leur nature et de droit de modifier la rédaction des insertions.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS :
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
SAUMUR :
Six mois : 30 fr.
Trois mois : 16
Un an : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
Un an : 5
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
19 Septembre 1876.

Chronique générale.

Voici quelques renseignements touchant la lutte électorale qui passionne sur un grand nombre de points les populations de la France.

La période électorale dans la deuxième circonscription de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) est ouverte.

M. Tron, dont l'élection est invalidée, pose de nouveau sa candidature.

Il aura de nouveau pour adversaire M. Campanan, docteur en médecine à Saint-Gaudens.

Dans l'arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure), M. Duchâtel est écarté au profit de M. Mestreau, qui aura seul l'appui de la gauche. Le centre gauche tombe généralement en discrédit.

Les journaux ont publié la profession de foi nettement socialiste et radicale du citoyen Muffenoir, qui se porte pour l'arrondissement de Senlis (Oise). Ce candidat ne peut manquer de récolter le suffrage de tous les radicaux dont il promet de revendiquer en tout point le programme.

Voici maintenant les chiffres officiels de l'élection qui a eu lieu dimanche, dans l'arrondissement d'Embrun, en remplacement de M. Cézanne, décédé :

Inscrits : 7.308. — Votants : 5.460
Suffrages exprimés : 5.438

M. de Promières, monarchiste... 2.636
Ferrary (Aimé), républicain... 2.332
Ollier, républicain... 468
(Pas de résultat.)

Le discours du Maréchal à Lyon recueille

les éloges les plus flatteurs de la plus grande partie de la presse étrangère. La signification pacifique de ce discours est généralement approuvée. A ce sujet, les journaux allemands annoncent que le discours du Maréchal a été télégraphié à Berlin deux heures après avoir été prononcé.

M. le Président de la République a fait demander au ministère de la justice des renseignements sur les condamnés politiques dont les noms figurent dans les suppliques qui lui ont été remises pendant son séjour à Lyon.

Les renseignements demandés portent sur deux points : Motifs de la condamnation, antécédents des condamnés.

Après avoir pris connaissance de ces renseignements, le Président de la République se prononcera. Sa décision, quelle qu'elle soit, sera communiquée aux familles intéressées.

On parle d'une circulaire de M. Dufaure relative aux manifestations qui pourraient se produire dans les grandes villes de France à propos des banquets du 22 septembre.

Le banquet qui doit avoir lieu à Saint-Mandé le 22 septembre, à l'occasion de la première République, s'annonce comme devant être composé de tout ce que le radicalisme compte de notoriétés. Les discours y seront nombreux, et jusqu'ici seize orateurs ont été inscrits pour prendre la parole.

Il y a quelques jours a eu lieu à Montmartre, dans un local loué par le comité radical du 18^e arrondissement, une réunion dite privée qui, au dire du *Rappel*, se composait de 800 citoyens et citoyennes ; la question à l'ordre du jour était celle-ci : « *Envahissement du cléricisme dans la société*

civile. » Nous laissons à penser à nos lecteurs ce qui a pu être dit sur ce sujet. D'ailleurs, ces réunions dites privées, où les femmes sont mêlées avec les hommes, vont se multiplier de plus en plus, elles s'organisent sous le patronage des députés de Paris. On parle de la création d'une réunion qui veut ressusciter la dénomination de club des Jacobins.

Nous assisterons donc cet hiver à une propagande révolutionnaire des plus actives.

On se rappelle que tous les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, la mort de M. le comte de Tocqueville, sénateur. Le *Phare de la Manche* annonce le complet rétablissement de la santé de M. de Tocqueville. L'honorable sénateur a repris toutes ses habitudes et c'est lui-même qui annonce à ses amis du dehors sa résurrection.

M. Eugène Servan, député de la Drôme, est mort dimanche matin à Romans, après une longue et douloureuse maladie.

Le *Journal du Mans*, qui nous apporte le récit détaillé d'une réunion démocratique qui a eu lieu à Saint-Calais (Sarthe), cite les phrases suivantes de M. Rubillard, maire du Mans et ancien familier de Napoléon III :

« Notre ennemi le plus redoutable n'est plus désormais celui-ci ou celui-là des vieux partis. Disons-le bien haut : c'est le cléricisme, l'ultramontanisme, comme vous l'appellez, je dis, moi, le jésuitisme. [Applaudissements prolongés.]

« C'est lui qui dirige tout et qui, imposant silence aux haines des uns, aux passions des autres, conduit à l'assaut de la République tous ses ennemis, qu'ils s'appellent : légitimistes, orléanistes ou bonapartistes. (Très-bien ! très-bien !)

» Sous le manteau de la religion, qu'ils ne cessent de compromettre et qu'ils parviendraient à perdre, s'il était possible, ces soi-disant catholiques romains avant tout ourdissent et dirigent leurs complots contre l'humanité.

« C'est à Rome qu'ils viendront prendre leur mot d'ordre, et comme si, pour eux, il n'y avait pas de patrie, quand nous leur parlons de la France, ils nous répondent Rome et le *Syllabus*. [Applaudissements.]

Ces impiétés suggèrent à l'un de nos confrères, M. J. Bernon, les réflexions suivantes :

« Voilà cependant l'homme que M. le ministre de l'intérieur a placé à la tête de notre cité. Il n'est plus étonnant, après un pareil discours, qu'il ait voulu, dès sa réinstallation, se signaler par son fameux arrêté relatif aux *enfouissements civils*.

« Mais la question, aujourd'hui, est de savoir si M. le préfet Servois, qui a assisté à la procession de la Fête-Dieu et qui a refusé de viser l'arrêté du citoyen Rubillard, est d'humeur à tolérer que ce maire ait l'impudence d'aller étaler impunément dans une fête démagogique des idées aussi anti-religieuses que celles qu'il a si grotesquement affichées à Château-du-Loir.

« La majorité catholique d'une grande ville a-t-elle le droit, oui ou non, de voir ses opinions religieuses respectées ? Toute atteinte portée au respect de ses opinions religieuses n'est-elle pas d'autant plus coupable qu'elle part de plus haut ? Voilà les deux questions que nous posons à M. le préfet. »

M. J. Bernon a raison d'en réclamer à l'autorité préfectorale. C'est le moyen légal, mais hélas ! nous croyons bien que le seul moyen véritablement efficace est de démontrer sans trêve ni merci tous les faits et tous les discours du genre de ceux de Saint-Calais devant le tribunal de l'opinion publique.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

(Suite.)

Vers midi, Madeleine habilla son enfant avec ses habits les plus frais, lui lava le visage, lui peigna bien les cheveux ; puis elle mit un bonnet propre, sa robe la moins fanée, son tablier de soie qu'elle gardait pour les occasions, et un petit châle, non point son châle de noce, il était... au mont-de-piété.

Elle ouvrit le tiroir, compta et mit dans sa poche l'argent apporté la veille (il s'en trouvait assez pour payer quatre mois de loyer), et, prenant son petit garçon dans ses bras, elle s'achemina vers la demeure de M. Desvernaux, le propriétaire de la mansarde qu'ils venaient de quitter.

Le domestique qui lui ouvrit la porte la fit entrer dans une chambre où Emilie était occupée à introduire des tiges de mouron entre les barreaux de la cage de son canari.

Les deux enfants se considérèrent un moment

sans rien dire, puis, comme Julien, assis sur les genoux de sa mère, dirigeait des yeux curieux sur le petit oiseau jaune, Emilie décrocha la cage suspendue au mur et l'approcha du petit garçon, qui se mit à rire joyeusement et s'écria :

— Oh ! mère ! oh ! regarde donc ! Oh ! quelle jolie bête ! Est-il à toi, Mademoiselle ? se hasarda-t-il à demander.

— Oui, il est à moi, répondit Emilie. N'est-ce pas, qu'il est beau ? As-tu aussi un oiseau, toi ?

— Non, Mademoiselle. Veux-tu me prêter celui-là, Mademoiselle ?

— Julien ! Julien ! interrompit sa mère, veux-tu bien te taire !

Le petit Julien, tout confus, se cacha la figure contre l'épaule de Madeleine, mais, d'un œil, continuait à regarder de côté et avec admiration la merveille qu'on lui présentait.

A ce moment on vint avertir M^{me} Barrul que M. Desvernaux était prêt à la recevoir. Elle se hâta de poser son enfant à terre, lui recommanda d'être sage, de ne pas bouger, et entra dans la chambre voisine.

— Eh bien ! lui dit son ancien propriétaire, vous venez me payer, madame Barrul ?

— Oui, monsieur ; mais je ne vous apporte que le montant de quatre mois de loyer, au lieu de six. Nous n'avons pu vendre plus cher l'établi et les outils de mon mari ; mais si monsieur veut avoir

patience, j'espère que, dans peu, je pourrai apporter le solde.

— Comment ! comment ! madame Barrul ; qu'est-ce que vous dites donc là ? Vous avez vendu les outils de votre mari pour payer ce loyer ?

— Oui, monsieur, répondit-elle simplement. Monsieur veut-il bien me faire un reçu à compte ?

Desvernaux était devenu triste et préoccupé ; il prit plume et papier et fit un reçu en bonne forme. Puis, le remettant entre les mains de Madeleine :

— Je suis fâché, dit-il, avec un air qui trahissait un remords secret, que vous ayez été obligés de vendre des choses si précieuses, si nécessaires... Je ne prétendais pourtant pas... Enfin, je suis réellement désolé de cela. Mais aussi, pourquoi vous êtes-vous tellement pressés de payer ces six pauvres mois arriérés ? Je le comprendrais mieux si vous étiez encore mes locataires ; mais, dans le cas présent, bien d'autres que vous n'y auraient pas vu d'urgence, et auraient laissé cela.

— Nous n'avons pas oublié un moment que nous étions vos débiteurs, monsieur ; répondit Madeleine avec une douce dignité.

Elle dit cette parole sans arrière-pensée, sans intention de récriminer ou de blesser, car elle ignorait que Desvernaux l'eût prononcée lors de son entrevue avec Laurent. Mais ces simples mots furent pour lui comme un fer rouge.

— J'ai été un peu vil l'autre jour avec votre mari, dit-il ; c'est que je suis malade, voyez-vous.

Madeleine n'en croyait pas ses oreilles, elle à qui l'on avait toujours représenté M. Desvernaux comme un homme égoïste et dur.

Ah ! c'est que le soleil de charité commençait seulement à luire dans ce cœur si longtemps et si volontairement resté à l'ombre.

— Madame Barrul, lui dit-il, comme elle se levait pour s'en aller, ayez la bonté de me donner votre adresse, et ne vous tourmentez pas pour les deux mois qui restent à payer. Je désire, vous entendez bien, je désire que vous ne pensiez plus à cela.

Elle sortit profondément touchée de cette bonté, mais bien décidée à n'en pas profiter.

Et pendant ce temps, qu'avait fait Laurent ? Il avait marché beaucoup et longtemps dans la ville ; il s'était arrêté chez bien des confrères ; il avait demandé avec instance et sans fausse honte qu'on voulût l'occuper, mais en vain ; non pas qu'il y eût mauvais vouloir, mais, je l'ai dit, les temps étaient durs, et dans plus d'un atelier le chômage avait remplacé le travail.

Le sort était rebelle, notre ami jura de le vaincre. Il s'arrêta enfin, comme la malinée était déjà bien avancée, à la porte d'un vaste chantier de construction.

De nombreux ouvriers y travaillaient, les uns

On lit dans le Journal de l'Oise :

Mardi, dans l'après-midi, un homme de Venette, employé de la Voirie, passant sur la place de l'Hôpital à Compiègne, se trouva en présence d'un individu dont la physionomie particulière le frappa. Faisant appel à ses souvenirs, il crut reconnaître un soldat de l'armée d'invasion, qui avait logé en 1870 à Venette. Il s'approcha de lui et lui dit brusquement :

« Je vous reconnais, vous faisiez partie de l'armée prussienne et je vous ai logé chez moi. L'individu répondit en français : C'est possible, et il ajouta, je viens à Compiègne pour voir les exercices de réservistes. »

Après ces quelques mots, il tourna les talons et se dirigea vers la route de Royallieu où manœuvrait, en effet, un bataillon de réservistes.

L'habitant de Venette, dont nous n'avons pu savoir le nom, encore sous l'impression de cette bizarre rencontre, entra chez plusieurs personnes auxquelles il raconta l'affaire.

Le soir, le même individu revint sur la place de l'Hôpital, alla frapper à une auberge et, en français, mais avec un accent tudesque, demanda à souper et à passer la nuit. Le sieur T..., qui l'avait déjà vu dans la journée, le reconnut et refusa de le recevoir.

Le lendemain soir, vers neuf heures, la gendarmerie arrêtait un individu aux allures louches et qui prétendait ne pas connaître le français. Un gendarme, qui connaît l'allemand, l'interrogea, et voici ce qu'il apprit :

Il se nomme Georges Hertzler, né en Prusse en 1832. Il a été réformé du service militaire.

Il dit revenir d'Amérique et retourner dans son pays. Il ne s'exprime pas en français et prétend ne pas le comprendre. Cependant lorsqu'on lui demanda en français s'il avait fait, il parut faire un signe d'assentiment.

Georges Hertzler est-il le même Prussien que l'on a vu la veille place de l'Hôpital ? La confrontation qui sera faite jettera la lumière sur cette question.

On a beaucoup parlé du témoignage qui devait être demandé à M. Thiers, à propos du procès intenté, à Berlin, au comte d'Arnim.

Voici une note que publient à cet égard les journaux prussiens :

« La nouvelle relative à la décision prise par la haute-cour de justice d'entendre M. Thiers, l'ancien président de la République française, comme témoin dans le procès de haute trahison intenté au comte d'Arnim, a donné lieu à maints commentaires. On aurait consenti, en dernier lieu, à ce que M. Thiers fût entendu par un tribunal français, en présence de l'accusé et de l'un de ses défenseurs. A la dernière heure, le procureur général a protesté contre la résolution de faire interroger M. Thiers par une commission rogatoire, par la raison que ce témoin ne serait pas appelé à déposer sur des faits,

mais à formuler son jugement sur les faits, et que sa déposition ne saurait par conséquent avoir une grande importance. Jusqu'à présent, la haute-cour n'a encore pris aucune décision à l'égard de cette protestation. Mais elle se réunira prochainement pour en délibérer, ainsi que sur les récentes propositions qui lui ont été soumises par la défense. »

On lit dans le *Pensiero*, de Nice :

« Les journaux de Paris, en annonçant la gravité de la maladie du prince de Monaco, ont ajouté que sa mort pourrait occasionner de graves complications en Europe. Nous pensons que ces expressions sont exagérées, parce qu'en effet elles sont en opposition avec l'état microscopique du territoire de cette principauté. Nous croyons toutefois être dans le vrai en annonçant qu'à la mort de Charles III, son fils, le prince Albert renoncera au trône paternel en faveur de son neveu, fils premier-né du duc de Wurtemberg et de la princesse Florestan. Par conséquent, ce serait un prince aujourd'hui sujet prussien qui serait appelé à régner sur cet écueil de la Méditerranée. Si nos informations sont exactes, et nous les croyons telles par suite de l'autorité de la source d'où elles émanent, cette éventualité aurait été discutée et convenue entre les parties intéressées. »

On trouvera plus loin un résumé plus développé de la réponse, déjà connue, de la Sublime-Porte aux propositions des puissances.

A première vue, il est évident que le gouvernement turc met à la conclusion de la paix des conditions aussi inacceptables pour l'Europe que pour la Serbie. Ce sont les lois d'un vainqueur plutôt que des propositions de contractant. La Turquie n'a pas encore acquis par ses succès militaires le droit de parler en maîtresse. Sa situation ne comporte pas de telles conditions. Nul doute que la paix ne puisse se faire sur de semblables bases.

Il reste à savoir si le mémoire communiqué par la Porte aux ambassadeurs étrangers est un programme de revendications absolues ou un simple exposé de droits de suzeraineté, soumis à l'appréciation des puissances.

La Porte semble, dans la dernière partie du document, s'en remettre à la médiation de l'Europe pour le règlement de la paix, ce qui permet de supposer qu'elle accepterait, au besoin, des arrangements moins durs pour sa vassale.

D'après les informations du *Times*, les intentions du sultan seraient plus conciliantes que celles de ses ministres, en sorte qu'il resterait encore à la paix les chances d'une intervention des puissances médiatrices en faveur de la Serbie, et les dispositions personnelles d'Abdul-Hamid. Mais on n'ignore pas que la question de la paix ou de la guerre est moins à Constantinople qu'ailleurs.

Sous ce rapport, le mémoire de la Sublime-

Porte ne peut être considéré que comme un élément tout à fait secondaire d'une situation beaucoup plus complexe.

Plusieurs journaux avaient annoncé une grande victoire que les Serbes auraient remportée le 15 septembre contre l'armée ottomane.

L'Agence Havas a démenti le fait par la dépêche suivante :

« Semlin, 16 septembre. »

« On dément le bruit qui a couru relatif à une victoire remportée par les Serbes. »

« Il n'y a eu aucun combat depuis deux jours. »

« Les positions occupées par les Serbes sont excellentes. »

« Il est probable qu'un armistice sera signé prochainement. »

L'armistice n'est pas signé encore, du moins aucune nouvelle ne le confirme. Il y aurait seulement une suspension d'armes de dix jours, si l'on en croit cette dépêche que le *Journal des Débats* reçoit de son correspondant spécial :

« Semlin, 17 septembre, soir. »

« La population de Belgrade est très-émue par suite de l'annonce d'une suspension d'armes de dix jours. »

« Le prince Milan a assisté aujourd'hui aux funérailles solennelles du colonel russe Raiewski, tué devant Alexinat. »

Cette suspension d'armes est accordée pour que les conditions de paix puissent être discutées. Mais nous ajouterons une fois de plus que si la Turquie maintient ses exigences, les négociations n'aboutiront pas à la paix. La Serbie n'est point écrasée, et elle se sent assez forte encore pour repousser des clauses qui anéantissent son indépendance. D'un autre côté, il est à croire que la Russie ne voudra pas perdre son influence sur les provinces slaves en leur laissant imposer des conditions aussi dures.

Etranger.

ORIENT.

On télégraphie de Belgrade à la *Post*, de Berlin :

« Les conditions de paix de la Turquie ont été rejetées à l'unanimité dans le conseil des ministres. La Serbie n'endurera jamais l'occupation de ses places fortes, et l'a fait savoir confidentiellement aux représentants des puissances. »

On télégraphie de Constantinople au même journal :

« La Porte a l'intention de donner à la Serbie une situation semblable à celle de l'Egypte. Aussi le sultan veut-il fixer l'effectif de l'armée serbe et se charger de la représentation de la Serbie à l'étranger. La Porte veut, en outre, interdire désormais à

la Serbie de contracter des emprunts sans l'autorisation du sultan. Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Angleterre ont forcé d'engager la Turquie à renoncer à ses prétentions inadmissibles. »

Dépêches de l'Agence Havas :

Constantinople, 16 septembre. Le mémoire contenant les conditions de la paix communiquées aux ambassadeurs paraît impossible à la Porte d'accepter sans la concession d'une paix définitive. Les conditions de la paix sont les suivantes :

1° Le prince de Serbie devra venir rendre hommage au sultan dans sa capitale.

2° Les troupes turques occupant les quatre forteresses dont la garde sera confiée par le firman de l'an 1249, le prince de Serbie et dont la possession définitive reste au gouvernement turc, selon les dispositions du protocole du 8 septembre 1862 ;

3° Les milices serbes seront abolies, et une force nécessaire au maintien de l'ordre intérieur en Serbie ne dépassera pas 10,000 hommes et deux batteries d'artillerie ;

4° Conformément aux stipulations de l'article 1249, la Serbie devra renvoyer de leurs foyers les habitants des provinces mitropheques qui y émigrent. De plus, à l'exception des forteresses existant en Serbie depuis l'antiquité, toutes les fortifications postérieurement établies devront être complètement abolies ;

5° Si la Serbie était hors d'état de payer l'indemnité à déterminer, le tribut sera augmenté de l'intérêt de cette indemnité ;

6° La Porte aura le droit de construire d'exploiter une ligne de chemin de fer entre Belgrade à son réseau ferré et aboutissant à Nisch.

La Porte déclare ensuite que, désirant échapper à tout soupçon d'arrière-pensée, elle donnera une preuve de sa confiance en l'œuvre médiatrice des puissances, elle remet entièrement pour les six conditions énumérées ci-dessus au jugement des puissances médiatrices, en leur confiant entièrement le soin de peser les raisons dictées ces conditions comme moyen de prévenir le retour des calamités actuelles.

Relativement au Monténégro, on s'en tient au *statu quo*.

Aussitôt que les puissances auront connaissance à la Porte leur jugement sur les conditions précitées, la Porte donnera, dans les vingt-quatre heures, l'ordre d'arrêter les hostilités.

Constantinople, 16 septembre.

Dans un banquet donné au séraskier le nouveau sultan a dit :

« Nos intentions sont toujours tournées vers la paix, mais il faut atteindre celle-ci par la bonne organisation de l'armée. »

Semlin, 17 septembre.

On assure qu'un armistice de dix jours a été signé aujourd'hui.

armés de scies, d'autres de haches ; ceux-ci installés vers de grands établis, ceux-là chargeant des poutres énormes sur des chars attelés de robustes chevaux.

Le patron inspectait et donnait des ordres. Laurent s'avança vers lui.

— Pardon, monsieur, lui dit-il sans préambule ; pouvez-vous me donner de l'ouvrage ?

— Eh ! eh ! mon garçon, c'est facile à demander, pas tant que tu crois à donner. D'où viens-tu ?

— J'habite la ville ; je suis pauvre, je suis marié et père, et je n'ai pas d'ouvrage.

— Que sais-tu faire ?

— Menuisier ébéniste de mon état.

— Alors pourquoi ne cherches-tu pas plutôt de l'ouvrage chez toi, où tu as les ustensiles qu'il te faut ?

— Je n'ai plus d'ustensiles, patron ; j'ai tout vendu, tour, outils, établi.

Le patron le regarda en clignant ; sa bouche, qui souriait avec bienveillance, prit tout à coup une expression de dédain.

— Ah ! fit-il, c'est différent. On ne vend pas ces choses-là, mon garçon ; tant pis pour toi ! va racheter tes outils avant de vouloir faire la besogne.

Et il lui tourna le dos.

C'était un grand, carré et puissant gaillard que ce patron. Sa tête ronde, grisonnante, un peu rejetée en arrière ; ses yeux vifs, au regard droit et

pénétrant ; son parler ferme et cordial, commandaient le respect et rassuraient bientôt quiconque se sentait marcher dans le droit chemin.

Laurent lui avait plu d'abord par son air de mâle franchise ; mais à l'aveu de cette vente d'instruments si chers à l'artisan, il l'avait pris pour un de ces mauvais sujets qui échangent parfois leur gagne-pain contre une bouteille de vin, contre un jeu de hasard ou d'autres excès condamnables. Laurent insista honnêtement.

— Ma foi, reprit le patron, je ne vous connais pas, mon garçon ; qui me dit que vous ne mentez pas et que vous n'êtes pas un vagabond ?

Laurent bondit, le sang lui monta au front.

— Patron, dit-il d'une voix qu'il essayait de contenir, mais qui vibrait malgré lui, je vous conjure de m'écouter. J'ai vendu presque tout ce que possédais pour payer mon loyer ; la maladie, la cherté des vivres m'avaient arriéré ; je ne voulais rien devoir, j'ai sacrifié mes outils. Je sais bien que vous n'êtes pas obligé de me croire, vous ne me connaissez pas ; mais, au nom de l'équité, au nom de la charité, si vous avez de l'ouvrage à me donner, ne me le refusez pas !

— Je n'en ai point ; j'ai des hommes de trop, mon ami ; je vous le dis en vérité, je suis obligé de refuser de l'ouvrage tous les jours ; mais, tenez... si le cœur ne vous répugne pas... voilà !

Et de la main il montra le sol couvert de sciure de

bois, d'éclats de bois et de copeaux.

Des femmes et des enfants déjà à l'œuvre entassaient ces débris dans des sacs et dans des corbeilles, puis les allaient vendre chez les particuliers de la ville.

Pour la seconde fois, le pauvre Laurent se sentit rougir ; d'abord suspecté de vagabondage, puis abaissé par un travail abandonné aux plus incapables !

Le cœur lui défaillit un peu ; mais le temps marchait ; à la maison, la femme s'exténuait et passait des nuits, le petit Julien languissait dans la maladie, les besoins se faisaient sentir.

— Allons, mon brave, se dit-il à lui-même pour se donner du montant, prends ça pour aujourd'hui ; demain l'on verra !

Et, se débarrassant de sa veste, il se mit à la besogne au milieu de quelques vieilles femmes et de petits enfants, et cela sous les yeux des ouvriers du chantier, qui riaient et se moquaient.

Plus d'une plaisanterie cruelle et grossière arriva jusqu'à lui et lui fit tinter les oreilles ; mais il avait déjà vaincu, il se sentit plus fort et plus grand.

Il continua sa nouvelle tâche sans regarder autour de lui et sans mot dire.

Le chef, qui l'avait observé avec curiosité, se sentit bientôt un sincère intérêt pour ce jeune homme à la physionomie intelligente, qui préférait

à l'oisiveté le travail honnête quel qu'il fût.

Un tas de copeaux et un de petits bois furent bientôt mis à part ; il fallait un sac, un panier pour les emporter ; Laurent n'en avait pas.

— Eh ! l'ami ! lui cria le patron, tiens, voilà ta vieille toile ; enveloppes-en ta marchandise, et va la rapporter.

Laurent remercia, paya sa part du butin, puis chargeant son fardeau sur ses épaules, il s'en alla de là.

— Tu ne prends pas ta veste ? lui demanda le patron.

— Vous ne me connaissez pas, je vous la laisse en gage.

— En gage de quoi ?

— De la toile que vous me prêtez.

— Allons, l'ami, à ton aise !

Les copeaux furent vendus ; quelques sous furent le bénéfice, puis le bois, puis la sciure.

Chaque voyage rapportait son petit salaire ; Laurent ne faisait rien, mais enfin c'était cela.

La sueur inondait le front de Laurent, mais son cœur battait à l'aise à mesure que s'arrondissaient les flancs de la petite bourse de cuir.

(La suite au prochain numéro.)

Vienne, 18 septembre.

La Porte ayant déclaré, à la fin de son Mémoire, qu'elle ordonnerait la cessation des hostilités aussitôt qu'elle aurait reçu l'avis des puissances sur ses propositions, le gouvernement anglais, après avoir déclaré ces propositions inacceptables, a invité la Porte à remplir l'engagement qu'elle avait pris de suspendre les hostilités.

La Porte a fait droit à cette demande, et une suspension d'armes de dix jours a été convenue.

Le gouvernement serbe a donné, de son côté, l'ordre de suspendre les hostilités.

Les puissances ont été unanimes à déclarer les conditions de paix de la Porte inacceptables.

Nouvelles militaires.

Le commandant en chef du 6^e corps a infligé jeudi dernier soixante jours de prison à un brigadier réserviste du 6^e chasseurs à cheval pour avoir montré de la mauvaise volonté dans son service.

Les régiments en garnison dans le département de l'Oise manœuvreront jeudi, vendredi et samedi aux environs de Clermont. Il y aura sous les armes près de 10,000 hommes commandés par M. le général Oudinot de Reggio.

M. le duc d'Aumale est arrivé samedi à Lons-le-Saulnier, sans y être attendu, et a passé en revue la garnison du 44^e de ligne. M. le duc d'Aumale est reparti le même jour, après avoir reçu la visite du préfet et des autorités locales.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant en chef, aux préfets, aux intendants et aux commandants des bureaux de recrutement, pour aplanir les difficultés qui se sont élevées au sujet des obligations imposées aux hommes de la réserve et de la territoriale en ce qui concerne les changements de résidence.

On expérimente en ce moment, dans les manœuvres d'automne, un nouveau système d'équipement pour le fantassin.

On a donné aux soldats, dans plusieurs régiments, un bissac qui ne peut contenir que vingt cartouches, les pièces de rechange du fusil et une paire de bottes.

On ménage deux poches de côté, sous le devant de la capote, pour y porter le linge.

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est demain, mercredi 20 septembre, qu'arrive à Saumur le détachement du 4^e régiment de cuirassiers, venant des grandes manœuvres et se rendant à Angers pour y tenir garnison.

Samedi prochain sera le tour du 32^e de ligne, qui logera à Saumur et reprendra le lendemain matin la route d'Angers.

L'administration du Grand-Théâtre d'Angers nous a adressé le tableau de sa troupe pour l'année théâtrale 1876-1877. Nous le donnerons demain.

Voici la lettre, précédant les noms des artistes, que le nouveau directeur-administrateur adresse aux abonnés et habitués du Grand-Théâtre d'Angers :

« Mesdames, Messieurs,

Admis à diriger votre théâtre, pendant l'année 1876-77, j'ai l'honneur de vous soumettre le tableau de ma troupe.

J'ai fait tous mes efforts pour mériter votre bienveillance.

J'ai réuni, non sans difficultés, un personnel d'artistes que je crois dignes de vous plaire.

Si, malgré les soins apportés par moi à la formation de ce personnel, il se trouvait au cours des débuts, quelques sujets qui n'auraient pas obtenu vos suffrages, je ne hâterais, croyez-le, de les remplacer, ne voulant rien négliger pour me rendre digne de votre confiance.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mon profond respect.

E. CHAVANNES.

Angers, le 18 septembre 1876.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 24 septembre 1876.

A 7 HEURES 1/2 DU SOIR. SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

- 1^o Le 29^e de Mobiles, marche..... VOISIN.
- 2^o Les Noces de Jeannette, fantaisie..... V. MASSÉ.
- 3^o Albine, polka..... RENARD.
- 4^o Haydée, fantaisie..... AUBER.
- 5^o Marietta, mazurka..... RENARD.

Cholet. — Le 12 septembre, le nommé Menanteau, Pierre, tisserand à Cholet, a été trouvé pendu sur la route de Mortagne (Vendée), à un kilomètre de Cholet. Le malheureux est père de cinq enfants et séparé d'avec sa femme depuis onze ans. Sa famille habite Angers. Il a été conduit au suicide par l'ivresse et la misère.

Poitiers. — Les crimes de Limbre; découverte d'un troisième cadavre. — Samedi dernier, le gendarmier, sous la direction habile de son capitaine, s'étant transporté au domicile de la femme Giraud, a procédé à de nouvelles fouilles dans le jardin qui justifie bien aujourd'hui son nom de *petit cimetière*.

Après d'actives recherches, on a encore retrouvé tous les ossements d'un enfant nouveau-né. On se rappela alors que, lors de la découverte du premier cadavre, la femme Giraud, qui était présente, s'était éloignée de quelques pas et s'était accroupie précisément sur cette partie de terrain qui couvrait une autre de ses victimes. (J. de la Vienne.)

Laval. — L'Indépendant de l'Ouest annonce que la police de Laval vient de mettre en état d'arrestation un chevalier d'industrie qui avait déjà été signalé il y a quelques jours.

Sous la soutane dont il était revêtu, il portait un habit laïque. Cet escroc, qui avait pris l'habit ecclésiastique pour faire plus facilement ses dupes, était nanti, au moment de son arrestation, d'une somme de plus de 200 fr.

Les Sables-d'Olonne. — La grande marée annoncée pour dimanche dernier n'a pas présenté le spectacle imposant et terrifiant à la fois auquel on s'attendait. Samedi, le vent s'était élevé dans la matinée et avait presque soufflé en tempête pendant toute la journée. La mer était fort houleuse et tout faisait présager, pour la nuit et surtout pour le lendemain, une mer furieuse pouvant occasionner de grands désastres. Aussi avait-on pris toutes les mesures nécessaires en pareille circonstance.

Mais, dans la soirée, le vent s'apaisa tout à coup et l'Océan, qui commençait à grouder furieusement, se calma petit à petit, de sorte que le lendemain matin la mer était devenue belle.

Un grand nombre de curieux, que l'on peut évaluer à environ mille à quinze cents personnes, avaient fait irruption, qui la veille, qui le lendemain matin, dans la ville des Sables. En un clin d'œil les hôtels, restés ouverts, se sont vus regorger de monde comme au beau milieu de la saison des bains; on faisait queue aux restaurants et les cafés débordaient.

La journée a été splendide, quoique un peu brumeuse par moments. A trois heures et demie, la mer présentait un fort beau spectacle. Les flots venaient lécher, en les couvrant d'une écume blanche, les murs du remblai dont elles atteignent parfois le parapet. Les barques de pêcheurs, qui étaient sorties le matin, rentraient à toutes voiles dans le port, poussées par une brise fraîche qui les faisait bondir sur la lame. C'était splendide.

Pour qu'une grande marée soit intéressante, il faut absolument compter sur le bon plaisir du vent. Par grande brise du nord-ouest, le phénomène acquiert une amplitude extraordinaire et devient vraiment remarquable.

Malheureusement pour les curieux, l'arrivée d'un coup de vent échappe à toute prévision un peu longue, et la nature n'admet pas les représentations par ordre. La marée du 17 septembre a eu lieu par un temps calme; elle n'a donc pas produit tout l'effet qu'on en attendait. Espérons que l'année prochaine les amateurs de grandes marées auront une mer démontée.

(Journal de la Vienne.)

Blois. — Le nommé Marin, charpentier à Cinçais (Indre-et-Loire), condamné à mort

le 8 juin dernier par la cour d'assises d'Indre-et-Loire (arrêt cassé le 6 juillet) et le 14 août suivant par la cour d'assises de Loir-et-Cher, pour assassinat de son beau-père et meurtre de sa femme, a été exécuté hier matin, lundi 18 septembre, sur la place publique de Blois.

Le maire de la ville de Cambourg (Ille-et-Vilaine) est mort subitement samedi à l'issue de l'audience du tribunal de simple police de cette ville, où il siégeait.

Saint-Malo. — L'Union malouine racontait dernièrement l'arrivée en détresse, sur la rade de Saint-Malo, du navire la *Sainte-Marie*.

Surpris par une tempête terrible, le 31 août, après avoir dépassé Jersey, en compagnie de deux autres navires qu'ils n'ont plus revus, le capitaine et les matelots de la *Sainte-Marie* se trouvèrent pendant plusieurs heures dans une position affreuse; il leur fallut couper le grand-mât; impossible de gouverner; le roulis avait porté le chargement sur un seul côté du bâtiment; à chaque instant, les malheureux marins pensaient que le navire allait sombrer et les engouffrer sous les vagues furieuses.

D'une voix unanime, ils firent alors un vœu à la Sainte-Vierge et promirent, s'ils arrivaient au port, d'aller publiquement pieds nus prier à un de ses autels.

Ce vœu pieux, le capitaine et les marins reconnaissants du navire la *Sainte-Marie* accomplissaient jeudi dernier, en l'église Saint-Sauveur, à Saint-Malo, où une messe d'actions de grâces fut célébrée à leur intention, au maître-autel.

De nombreux fidèles assistaient à l'office divin, avec les marins de l'équipage de la *Sainte-Marie*, et priaient comme eux avec une grande ferveur. Plusieurs furent si touchés de cette belle manifestation chrétienne, que leurs yeux étaient inondés de larmes.

L'équipage de la *Sainte-Marie* considère comme un véritable miracle d'avoir pu échapper aux dangers épouvantables qui, pendant quinze mortelles heures, l'ont menacé.

Bien que ces touchantes démonstrations de notre vieille foi chrétienne, dit l'Union malouine, soient assez fréquentes, celle-ci a été particulièrement remarquée, beaucoup de personnes ayant été témoins de la situation désespérée du navire la *Sainte-Marie*.

Pronostics d'hiver. — De diverses contrées de la France on signale le passage de vols nombreux de cigognes, de grues, de canards et autres oiseaux sauvages se dirigeant vers le sud. Toutes ces circonstances s'accordent pour présager un hiver précoce et rigoureux.

La neige a fait son apparition, dit le *Courrier des Alpes*, sur les pics les plus élevés du voisinage, spécialement sur le Granier. Par intervalles, le soleil reparait et dardé des rayons brûlants; des variations aussi brusques ne peuvent pas être bonnes pour les récoltes.

On écrit aussi de la Maurienne que les montagnes y sont toutes blanches de neige. Jamais un pareil fait n'a été observé à cette époque de l'année. Si cette situation atmosphérique exceptionnelle continue, il faudra secouer les ceps avant de les vendanger.

Des correspondances d'Ecosse à la date du 11 septembre annoncent que la neige est tombée en grande abondance dans les Grampians. Le froid est partout extrêmement vif. On signale aussi de violentes tempêtes dans le nord de l'Ecosse. Les steamers qui font le service des dépêches entre les îles Shetland et les Orcades n'ont pu tenir la mer. Ce mauvais temps a fait beaucoup de mal aux récoltes.

Agriculture. — La récolte des chanvres a été fort médiocre dans la Sarthe et dans Maine-et-Loire; les plantes sont restées courtes et beaucoup de brins sont morts faute de pluie. A Paris, les chanvres sont très-fermes et valent en 1^{er} choix 90 à 120 francs les 100 fr. les 100 kil.; qualités secondaires, flasses, 40 à 60; rebuts divers, depuis 7 et 8 jusqu'à 12 ou 14 fr.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 septembre 1876.

Versements de 81 déposants (25 nouveaux), 14,351 fr. » c.

Remboursements, 6,791 fr. 89 c.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

Faits divers.

Le Domino du Gaulois rapporte une petite anecdote assez piquante sur le sous-lieutenant Patrice de Mac-Mahon, fils du Président de la République. Elle témoigne hautement que, tout en étant fils du chef de l'Etat, on peut encore donner à d'autres l'exemple de l'obéissance et du respect de la discipline.

« Presque aussitôt après sa sortie de Saint-Cyr, le jeune sous-lieutenant traversait Versailles, assez fier de sa première tenue d'officier; mais, de cette tenue, un faux-col peu réglementaire atténuait la sévérité.

« Le jeune sous-lieutenant croise un colonel qui, après lui avoir rendu son salut, l'arrête en le réprimandant sur cette tenue fantaisiste et lui demande son nom. Mais, à peine a-t-il jeté les yeux sur la carte qui lui est tendue, qu'il s'étonne de ne pas avoir reconnu le fils du Maréchal et se confond en politesse.

« — Eh bien! colonel, carte pour carte, dit le jeune homme, je réclame la vôtre, car je n'ai pas l'honneur de connaître votre nom.

« Le colonel s'empresse de la donner à son interlocuteur, lequel va du même pas à la présidence, se plaindre à son père.

« Une heure après, le colonel et le sous-lieutenant étaient, selon le désir de celui-ci, consignés pour quatre jours: le premier pour son défaut de tenue, le second pour ne l'avoir point puni! »

Le voyage de l'oncle Tom. — On attend ces jours-ci à Paris un des personnages les plus sympathiques d'un ouvrage des plus populaires, Josiah Henson ou l'oncle Tom, le héros du roman de M^{me} Beecher Stowe: *la Case de l'oncle Tom*. Aucun livre n'a jamais produit une plus vive impression et n'a obtenu plus grand succès. En Amérique seulement, il a été tiré à trois cent cinquante mille exemplaires. On l'a traduit dans toutes les langues. Josiah Henson a maintenant quatre-vingt-huit ans, il est clergyman au Canada. Il a été esclave pendant quarante-deux ans; il a onze enfants, quarante-quatre petits-enfants et huit arrière-petits-enfants qu'il réunit chaque année dans son presbytère pour les fêtes de Noël.

L'oncle Tom vient de faire un voyage dans le Royaume-Uni. Il a fait à Mission-Hall une conférence dans laquelle il a raconté tous les événements de sa vie. C'est à la suite de cette conférence qu'une souscription a été ouverte à Londres, afin de permettre d'agrandir le collège qu'il a fondé dans la Nouvelle-Angleterre. Le bon ami de la petite Eva, le protecteur des amours de Georges et d'Elisa, veut voir Paris; il y trouvera nombre de gens que ses aventures ont bien fait pleurer.

Quelques pièces de monnaie qui ont été trouvées dernièrement près de Jérusalem sont devenues la propriété d'un Ecossais, M. John Lornic, de Kirkealdy. La découverte n'est que d'un petit nombre de pièces consistant en shekels et demi-shekels de Judée, qui sont considérés, dit le *Fife Free Press*, comme les plus intéressantes de toutes les anciennes pièces. Ce sont des pièces en argent du grand-père Simon Macchabée. La légende est en hébreu, ainsi que la date qui est de la première année du pontificat de Simon ou 144 ans avant Jésus-Christ. Malgré cette ancienneté, ces monnaies sont dans un bon état de conservation.

M. X... visitait, il y a quelques jours, la salle des séances de la Chambre des députés. Il avise au-dessus du fauteuil du président un clou dont la tête faisait saillie.

— A quoi peut bien servir ce clou, demande-t-il au brave et intelligent créeron qui l'accompagnait?

— C'est là, monsieur, répondit-il, qu'on suspend les séances.

Pour les articles non signés: P. GODER.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 16 septembre.

Froment (h.) 77	19 50	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité. 74	19	Huile de lin.	50	—
3 ^e qualité. 75	19 30	Graine tréfle	50	—
Orges. 65	13 25	— Luzerne	50	—
Avoine, bar. 50	11 50	Foin (dr. c.)	780	100
Fèves. 75	15	Luzerne	780	90
Pois blancs. 80	40	Paille	780	60
— rouges. 80	30	Amandes	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune.	50	250
Farine, culas. 137	—	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza. 65	—	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis. 50	16	— 2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	—	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{er} qualité	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	50
Ordin., env. de Saumur 1875.	1 ^{er} id.	» à	35
Id.	2 ^e id.	» à	32
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{er} id.	» à	45
Id.	2 ^e id.	» à	40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{er} id.	» à	30
Id.	2 ^e id.	» à	30
La Vienne. 1874.	2 ^e id.	» à	30
NOUVEAUX (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1875	1 ^{er} qualité	» à	100
Champigny, 1875	1 ^{er} id.	» à	100
Id.	2 ^e id.	» à	80
Id. 1875	1 ^{er} id.	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	80
Varrains, 1875	1 ^{er} id.	» à	65
Varrains, 1875.	2 ^e id.	» à	60
Bourguell, 1875.	1 ^{er} qualité	» à	80
Id.	2 ^e id.	» à	70
Id., 1875.	1 ^{er} id.	» à	70
Id.	2 ^e id.	» à	70
Restigné	1 ^{er} id.	» à	70
Chalon, 1875.	1 ^{er} id.	» à	70
Id.	2 ^e id.	» à	60
Id. 1875	1 ^{er} id.	» à	60
Id.	2 ^e id.	» à	60

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 —		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 —		7 — 39 —	
6 — 20 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 % j. décembre.	71 10	»	05	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	»	»	Canal de Suez, j. janv. 70.	705	»	5
4 1/2 % j. septembre.	105	1	»	Crédit Mobilier	213 75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	625	10	»
5 % j. novembre.	106 40	»	15	Crédit foncier d'Autriche	510	»	»	Société autrichienne, j. janv.	590	»	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	422 50	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229 50	2	»	Est, jouissance nov.	641 25	»	»	Orléans	331 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	433 75	5 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1022 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	331	»	»
— 1865, 4 %	530	»	»	Midi, jouissance juillet.	785	1 25	»	Est	330 50	»	»
— 1869, 3 %	381	1	»	Nord, jouissance juillet.	1287 50	»	»	Nord	333 50	»	»
— 1871, 3 %	389 50	»	50	Orléans, jouissance octobre.	1090	1 25	»	Ouest	330 25	»	»
— 1875, 4 %	409 75	1 25	»	Orléans, jouissance juillet, 65.	700	»	»	Midi	329 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3700	»	»	Vendée, 350 fr. p. j. j. juill.	1415	»	»	Deux-Charentes	321	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	700	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	24	»	»	Vendée	296	»	»
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	375	»	»	Société Immobilière, j. janv.	311 25	1 25	»	Canal de Suez	530	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	311 25	1 25	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	760	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers.		Arrivées à Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		10 h. 30 m. matin.	
6 — 45 —		4 — 30 — soir.	
9 — 1 —		9 — 7 —	
1 — 37 —		11 — 41 —	
4 — 10 —			
7 — 17 —			
10 — 37 —			
Départs de Saumur vers Tours.		Arrivées à Saumur.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		9 h. 37 m. matin.	
8 — 20 —		3 — 30 — soir.	
9 — 41 —		7 — 39 —	
12 — 38 —		11 — 18 —	
1 — 44 —			
10 — 38 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Chemin de Fer de Paris à Orléans.

AVERTISSEMENT

Publié en conformité des articles 15 et 19 de la loi du 3 mai 1844.

Acquisitions de Terrains nécessaires pour l'établissement d'une Station à Saint-Clément-des-Lévées (Maine-et-Loire).

COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES.

Suivant actes passés devant M. le Maire de la commune de Saint-Clément-des-Lévées, le 29 août 1876, la Compagnie d'Orléans, représentant l'Etat, a fait l'acquisition, pour cause d'utilité publique, ainsi qu'il résulte de l'arrêté de cessibilité rendu par M. le Préfet de Maine-et-Loire, le 28 septembre 1875, de diverses parcelles de terrain désignées au tableau ci-après, et appartenant aux propriétaires dont les noms suivent :

NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	DESIGNATION CADASTRALE.			NATURE du TERRAIN.	CONTENANCES.	PRIX DE VENTE		
	SECTION.	LIEUX DITS.	NUMÉROS.			PAR ARE.	PAR PARCELLE.	
M. Auguste Breton et M ^{me} Clarisse-Joséphine-Marie Tessier ou Tissier, son épouse, à Saint-Clément-des-Lévées.	D	Les Marchais.	416	Jardin.	2 38	fr. c.	fr. c.	
			446	d°	1	100	261 80	
			416	d°	4 30	d°	110	473
			416	d°	7 54	d°	807 40	
			TOTAUX.	15 02		1,652 20		
M. Pierre Robert, à Angers. M. Marcel-Pierre Robert, à Châteaufort-sur-Sarthe. M ^{lle} Alice-Marie Robert et M. Georges-Louis-Guillaume Robert, à Angers.	D	La Gagnerie. Les Marchais.	400	Terre.	38 50	78	3,003	
			411-412	d°	1 70	d°	132 60	
			410	d°	20 40	d°	1,591 20	
			413	d°	0 85	d°	66 30	
			414-415	d°	0 61	d°	47 58	
M ^{lle} Alice-Marie Robert et M. Georges-Louis-Guillaume Robert, à Angers.	»	»	416	d°	3 74	d°	291 72	
			417	Pré.	1 40	d°	109 20	
			418	d°	4 25	d°	331 50	
			445	d°	3 57	d°	278 46	
			445	d°	2 76	d°	215 28	
TOTAUX.	77 78		6,066 84					

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur les immeubles désignés en l'extrait qui précède, et qui n'auraient pas encore pris inscription, ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur les propriétaires indiqués dans cet extrait, et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces immeubles, sont prévenues que les actes de vente ci-dessus énoncés vont être transcrits immédiatement, et qu'à l'expiration de la quinzaine qui suivra la transcription les prix desdits immeubles seront payés aux vendeurs, en conformité de l'article 17 de la loi du 3 mai 1844, s'il n'existe aucune inscription contre les propriétaires dénommés plus haut, et s'il n'est présenté aucun obstacle au paiement entre leurs mains.

Le présent extrait, dressé conformément aux dispositions des articles 15 et 19 de la loi du 3 mai 1844, certifié par M. de Menancourt, représentant la Compagnie.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON D'HABITATION ET UN VASTE JARDIN

Rue du Pressoir-Saint-Antoine; Le tout convient à un jardinier. S'adresser à la Fuic, Nantilly.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 12; Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur. S'adresser à M. Ferbu père.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Bourasseau, huissier-audencier près le tribunal civil de Saumur, en date du dix-huit septembre courant, enregistré;

Il appert :

Que M^{me} Louise-Julie-Berthe Considérant, épouse de M. Elie-Charles Besnard, ancien notaire, négociant, avec lequel elle demeure à Gennes; Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire;

A formé contre ledit sieur Besnard sa demande en séparation de biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le dix-huit septembre mil huit cent soixante-seize. (466) BEAUREPAIRE.

A CEDER

PRÉSENTMENT,

FABRIQUE ET COMMERCE

DE

Boissellerie, Tonnellerie, Bois Merrain, Cercles, Lattes et autres articles.

Bonne clientèle.

Sans être du métier, on peut exploiter ces industries. S'adresser à M. Z. LÉGUÉ, à Saumur. (454)



Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 septembre, à midi,

DES BIENS

Ci-après désignés.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 33, nouvellement restaurée, occupée par M^{lle} Moron, marchande de chaussures.

Revenu annuel : 1,100 fr.

Mise à prix : 15,000 fr.

2^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 31, occupée par M. Dron, teinturier.

Revenu annuel : 500 fr.

Mise à prix : 6,000 fr.

3^o UNE MAISON DE PRODUIT, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 16.

Revenu annuel : 420 fr.

Mise à prix : 3,500 fr.

4^o UN JARDIN, avec pavillon, réservoir, pièce d'eau, situé à Saumur, route de Saint-Lambert, joignant M. Milon.

Mise à prix : 5,000 fr.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (448)

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demandée des ouvriers charpagniseurs et des manœuvres. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Santé

POMMADE BERNARD

Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczéma, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS, Ph^o SEGUIN, R. St-Honoré, 378.

PHILODONTÉ

de P. Maréchal, Pharmacie à Nancy, Guérison radicale et instantanée des Névralgies, Maux de Dents, de Tête et d'Orailles, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 42 fr. les 12. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

PLUS D'INJECTIONS

DRAGÉES BLOT SANS MERCURE. Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmacies. Inventé BLOT, pharmacien, Toulouse. Exp. le 4 fr. 20. Renseignements gratuits.

SIROP DUREL 3

AU GOUDRON FERRUGINEUX. Guérit : Anémie, chlorose, écoulements blancs. Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour leur développement. Dépôt : 7, boulevard Denain, Paris.

EAU de M^{lle} ELISÉE des CARMES

DU FRÈRE MATHIAS. Apoplexie, Maux, Indigestions, etc. Renommée séculaire acquise par son efficacité. 4 fr. 10 flacon très-grand. Goutte à goutte. A. E. MENY, pharmacien, 54, r. Vacon, Marseille.

HERNIES

GUÉRISON radicale. Notice sur la hernie. Écrire à M. MICHAËL STROUS aux Habères (Suisse), Alarand.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,